

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni le 19 mai 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :	52
Présents :	43
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Michel CHARPENTIER

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Michel FORGET, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER,
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Denis BARGUIL (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Florence PENCHE (RIEC), Jean-François LE MAT (SCAER)

POUVOIRS :

Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Guy DOEUFF (BANNALEC)
 Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
 Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)
 Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)

DCC2022-094

VIE COURANTE**11- SPORTS****Base nautique du Pouldu : approbation d'une tarification à la journée pour la mise à disposition de la base nautique du Pouldu**

Depuis la livraison de la base nautique communautaire du Pouldu, des demandes parviennent à la Communauté pour solliciter la mise à disposition de la salle de réunion (dite salle pédagogique) de la base. Suite à la dernière réunion du comité de pilotage de la base, il a été évoqué la gratuité pour le milieu associatif du pays de Quimperlé en lien direct avec la mer (longe-côte, kayak, triathlon...) mais à titre onéreux pour toute autre association. Seraient donc ici concernés : la salle de réunion, la salle de pause attenante (pour accès au réfrigérateur pour les temps de convivialité), les sanitaires.

Après échanges en commission Solidarité en date du 28 avril 2022, les éléments suivants sont finalement proposés à l'approbation de l'assemblée communautaire :

-la gratuité de cette mise à disposition pour les associations du territoire communautaire dont l'activité est en lien direct avec la mer.

-l'application d'un tarif de 75 € pour les associations du territoire dont l'activité n'est pas en lien direct avec la mer. (tarif de 75 € pratiqué lors de la location de la salle de réunion de l'Aquapaq Quimperlé)

-l'application d'un tarif de 150 € pour toute autre association extérieure au territoire.

L'assemblée délibérante est invitée à

- APPROUVER la gratuité de la mise à disposition des locaux de la base nautique du Pouldu pour les associations du territoire communautaire dont l'activité est en lien direct avec la mer.

- APPROUVER l'application d'un tarif de 75 € pour les associations du territoire dont l'activité n'est pas en lien direct avec la mer.

- APPROUVER l'application d'un tarif de 150 € pour tout autre association extérieure au territoire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la gratuité de la mise à disposition des locaux de la base nautique du Pouldu pour les associations du territoire communautaire dont l'activité est en lien direct avec la mer.

- APPROUVE l'application d'un tarif de 75 € pour les associations du territoire dont l'activité n'est pas en lien direct avec la mer.

- APPROUVE l'application d'un tarif de 150 € pour tout autre association extérieure au territoire.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 25/05/2022

Reçu en préfecture le 25/05/2022

Affiché le

ID : 029-242900694-20220519-2022_094-DE

Le Président,

Sébastien MIOSSEC

